

Jean-Nicolas-Guillaume de Gouville de Bretteville
(1738-1823)
curé de Vétheuil de 1772 à 1820
par M. R. DESVERNOIS

Les paroissiens de Vétheuil entourent de respect et d'affection la mémoire du chanoine LEMAIRE qui fut si longtemps leur pasteur. Nommé curé de Vétheuil le 6 juillet 1913, il est mort en fonction à 82 ans, le 6 avril 1972 après 59 ans de résidence. Sauf pendant la guerre de 1914-1918, durant laquelle il a été mobilisé, il n'a jamais quitté sa paroisse, ayant été revêtu sur place du camail de chanoine. De sorte que sa si longue charge est une sorte de record en son genre. Il a ainsi largement dépassé l'un de ses anciens prédécesseurs qui fut curé durant quarante-huit ans, ce qui n'est déjà pas si courant.

Il s'agit de Jean Nicolas Guillaume de GOUVILLE de BRETTEVILLE¹ qui vécut à Vétheuil de septembre 1772 à octobre 1823.

Né à Caen, sur la paroisse St-Jean, le lundi 17 novembre 1738, il a été ondoyé le dimanche 23, à la même paroisse, par autorisation de l'évêque de Bayeux. La date du baptême n'est pas connue. Cette cérémonie avait été différée. Il est né dans une famille de petite noblesse de robe. Dans l'acte d'ondoiement, ses parents sont simplement cités sans aucun titre.

De son père, qui est décédé le 20 mars 1771, l'abbé a écrit dans ses registres : « 24 mars 1771 — Messe pour Messire Guillaume de Gouville de Bretteville, mon père, chevalier, seigneur et patron de Bretteville sur Bordel, conseiller du Roi, premier président au bureau des finances et chambre des domaines de la généralité de Caen, protecteur de l'Université, décédé le 20 dudit mois, trois quarts avant une heure du matin, porté le jeudi 21 à Bretteville pour y être inhumé auprès de la croix du cimetière, comme il l'avait demandé, âgé de 85 ans 3 jours étant né le 27 mars 1688, et baptisé à Notre-Dame le 31 du même mois ». Sa mère était Anne François DUBOYS dont on ne sait rien.

Selon l'usage du temps, M. de Gouville, le père, avait ajouté à son nom patronymique celui de sa terre de Bretteville. Si le nom de Gouville est un nom assez répandu en Normandie, il y a aussi de nombreux lieux-dits dénommés Bretteville. Celui-ci a été d'autant moins aisé à identifier qu'en 1834 il a changé de nom pour devenir TESSEL-BRETTEVILLE, canton de Tilly-sur-Seules, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Caen. C'est donc là que fut inhumé le père de notre abbé.

Ce dernier a dû faire de bonnes études car il écrit aisément d'une écriture fine et bien formée. Il connaît très bien le latin et possédait certainement un bon sens de l'organisation et de l'administration. Il a laissé des registres d'intentions de messes, de procès verbaux du conseil de fabrique, d'autres encore, qui prouvent qu'il avait tout à fait conscience de ses devoirs de curé et de ses responsabilités d'administrateur des biens de la cure.

¹ L'abbé Guillaume de Gouville signait parfois : « GOUVILLE de BRETTEVILLE ».

Il est entré au séminaire de Bayeux, où il a fait de sérieuses études ecclésiastiques. Il a suivi la voie normale, et l'on sait par l'évêché de Bayeux qu'il a été tonsuré le 25 septembre 1763, minoré le 24 mars 1765, sous-diacre le 20 septembre 1766, diacre le 19 septembre 1767 et prêtre le 24 septembre 1768 : il avait trente ans.

Il est alors nommé vicaire de la paroisse Saint-Jean de Caen où il est né, et où il dit sa première messe le dimanche 16 octobre 1768 : « *Messe à l'intention de ma famille et de la paroisse — Procession — Bénédiction du Saint Sacrement — Te Deum et Oraisons* » (Registre des intentions de messes). Il y demeure jusqu'en septembre 1772. C'est pendant son vicaariat que meurt son père.

Il parle très peu de sa famille dans ses registres. Cependant, outre la mention du décès de son père, on trouve, à la date du vendredi 27 octobre 1769 : « *Messe de Requiem pour Anne-Françoise HUE de L'HERONDELLE de GOUVILLE de BRETTEVILLE, ma belle-sœur, décédée ce matin, veille de sa dix-huitième année à deux heures du matin* ». Et le lundi 12 décembre 1771, il note : « *Messe de Requiem pour Messire Jean GUÉROULT, seigneur honoraire de Cormolin (sic) et de la Bigue, mon beau-frère, âgé d'environ 48 ans, décédé le mardi 10 à 6 heures du soir et inhumé le 11 à trois heures de l'après-midi à Cormolin* ».

En septembre 1772, Monsieur de Gouville va quitter Caen et devenir curé de Vétheuil : il a trente-quatre ans.

À l'époque, la nomination d'un curé se faisait à la suite de certaines formalités, parmi lesquelles se situe la « présentation ». En effet, par suite de très vieux usages féodaux et ecclésiastiques, les paroisses, tout en dépendant normalement du diocèse et de l'évêque du lieu, avaient des rapports avec des sortes de « patrons » qui avaient sur elles des droits de regard. En général les paroisses avaient à verser à leur patron des redevances diverses. Les dîmes de la Roche-Guyon et de Vétheuil avaient été données, dans les dernières années du XI^e siècle à l'abbaye de Fécamp par Guy de la Roche, probable fondateur du château de la Roche-Guyon. Ainsi l'abbé de Fécamp avait le droit de « présentation » à l'évêché du prêtre qui serait nommé curé. On sait, par l'archevêché de Rouen, qu'en 1738 par exemple, l'abbaye de Fécamp recevait 800 livres de la paroisse de La Roche-Guyon et 700 livres de celle de Vétheuil.

Monsieur de Gouville, par sa famille sans doute, devait avoir des attaches personnelles avec la puissante abbaye. Celle-ci procéda à la « présentation ». Elle fut agréée par l'archevêque de Rouen, qui était le cardinal Dominique de LA ROCHEFOUCAULD, dont la famille possédait le duché de La Roche-Guyon, c'est-à-dire les terres des paroisses de La Roche-Guyon et de Vétheuil. Le cardinal deviendra lui-même, en 1778, abbé commendataire de Fécamp, tout en demeurant, bien entendu, archevêque de Rouen.

Monsieur de Gouville va donc changer de diocèse, et abandonner celui de Bayeux. Sa nouvelle paroisse, de l'archidiocèse de Rouen, fait partie du doyenné de Magny-en-Vexin, de l'archiprêtré de Pontoise où se trouve un official. La date exacte de l'arrivée du nouveau curé de Vétheuil n'est pas bien déterminée. Selon son registre d'intention de messes, il a dû quitter Caen à la fin de février 1772. Il fait allusion à son arrivée à Vétheuil le 18 mars. Il aurait simultanément desservi Chaussy et Vétheuil. Sur le registre des délibérations du conseil de fabrique qui se réunit une fois par an, sa signature et son titre de curé apparaissent pour la première fois avec le procès verbal du dimanche 27 septembre 1772.

Il succède à Monsieur HALBOUT. Celui-ci avait été nommé en 1767. « *Originaire de Basse Normandie, il s'en est allé dans l'hiver 1771/1772* », écrit de lui le nouveau curé.

La paroisse, au bord de la Seine, près des falaises de craie, nichée au pied de l'église est rurale et viticole. L'air y est bon, et on n'y compte pas les enfants en nourrice que les parents ont éloigné de l'air vicié de Paris. Leur mortalité est cependant très élevée. C'est là que l'abbé

va passer les longues années de son ministère qui aurait dû être calme, à l'image du pays lui-même, s'il n'y avait pas eu la tourmente révolutionnaire.

Monsieur BUTTON, instituteur à Vétheuil à la fin du siècle dernier, écrit dans sa monographie communale rédigée en vue de l'Exposition Universelle de 1900 : « *En 1792, Monsieur de Gouville de Bretteville est nommé membre du conseil général de la commune et élu le 13 décembre de la même année pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens. À partir du 24 avril 1793, il ne signe plus que « de Gouville » et il remplit ses fonctions décoré du ruban tricolore en forme d'écharpe, aux termes de la Loi.* »

Voici ce qu'en écrit l'archiviste du diocèse de Versailles dans une correspondance récente, ayant recueilli ces précisions auprès du directeur des riches archives du département de l'ancienne Seine-et-Oise :

« *L'Abbé de Gouville, d'après Monsieur Victor PIERRE, aurait refusé le serment constitutionnel et, forcé pour ce motif de quitter la paroisse, se serait mis à couvert des poursuites en se réfugiant dans le couvent des bénédictines de Villarceaux, près de Chaussy, où il allait la nuit administrer les sacrements. Malheureusement, il faut bien admettre, d'après les registres des archives départementales que l'Abbé de Gouville prête le serment à la Constitution du clergé le 23 janvier 1791 à Vienne-en-Arthies (S.-et-O.) et le 16 octobre 1792, celui de « Liberté-Égalité » à Vétheuil où il est curé. À l'article quatrième de l'état du 16 février 1791 du district de Mantes, l'abbé de Gouville, curé de Vétheuil, a droit pour le premier quart de 1791 à une pension de 375 livres, et son vicaire, François Christophe SEBIRE, une pension de 175 livres, C'est donc que curé et vicaire ont, comme bien d'autres, par respect au Roi, prêté le serment à la constitution civile approuvée par Louis XVI, et condamnée par le Pape en 1793. Ils ont pu se rétracter par la suite, ou tout simplement considérer ces serments comme purement formels : il fallait vivre. D'après l'abbé MAUREAU, qui a écrit l'histoire de la déportation à la Guyane, Monsieur de Gouville aurait prêté le serment à la constitution civile mais se serait rétracté. Rien ne le prouve.*

En 1793/95, l'abbé de Gouville touche sa pension de l'État². Cela prouve qu'il n'y a pas eu de rétractation. Le 18 janvier 1796, il fait déclaration pour exercer à Vétheuil.

Dans un rapport de police de l'An VII l'abbé de Gouville est considéré comme dangereux³. Ses paroissiens de Vétheuil l'apprenant adressent à l'administration révolutionnaire du Directoire une pétition pour le défendre. Le 8 nivôse an VII (26 décembre 1798) un arrêté du Directoire signé LA RÉVEILLERE-LEPEAUX, condamne à la déportation pour fanatisme et royalisme l'abbé de GOUVILLE, et l'abbé FOUET, curé du Pecq, et d'autres ecclésiastiques. On les achemine vers la citadelle de l'Île-de-Ré où ils arrivent le 19 mars 1799. L'abbé de Gouville est délivré le 15 janvier 1800 et rentre dans sa paroisse de Vétheuil, où le 11 janvier 1803 il est à nouveau nommé curé par le premier évêque de Versailles, Monseigneur CHARRIER de LA ROCHE. »

Dans ses registres, où il y a quelques interruptions, l'abbé de Gouville parle fort peu de ces événements. On y trouve cependant traces des messes à Villarceaux et à Chaussy en 1795 et 1796, mais sans en préciser les conditions. Entre temps il est à Vétheuil, mais il rappelle qu'il a été emmené par la gendarmerie le 3 janvier 1799 (il n'utilise jamais le calendrier républicain). Et le dimanche 3 mars 1800, on trouve cette mention : « *J'ai recommencé à dire la messe à Vétheuil après mon retour de l'Île-de-Ré, le deuxième dimanche de Carême 1800. Messe pour les paroissiens de Vétheuil* ». Il était revenu le 4 février 1800 et avait 62 ans.

² Archives départementales des Yvelines : L V n° Ma. Registres des paroisses.

³ Archives Stacs aux archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise : F.1035 F.

Comme beaucoup d'ecclésiastiques de ce temps, et après les événements graves qu'ils avaient connus, et les serments non admis par les autorités religieuses, Monsieur de Gouville s'était réconcilié avec l'Église dès avant le Concordat de 1801. Il avait donc repris ses fonctions pastorales à Vétheuil. Et le 11 janvier 1803, il est confirmé dans son poste à la fois par l'évêque de Versailles et par Napoléon (alors encore Consul) qui homologuait les nominations.

Il changeait à nouveau de diocèse puisque le Concordat, ajustant ceux-ci aux départements, créait le nouveau diocèse de Versailles pour le département de Seine-et-Oise, où se trouvait maintenant Vétheuil. Mais il ne changeait point d'évêque, car Mgr Charrier de la Roche avait été son archevêque à Rouen, et il le retrouvait.

Le 29 juillet 1805 a lieu le baptême de deux cloches, fondues sur place, qui marquent, encore aujourd'hui les offices et les événements de la vie de la paroisse et de la commune. Les années passent. L'abbé a alors 67 ans et sa santé s'altère. Il souffre de goutte et de rhumatismes aigus qui parfois l'empêchent de dire sa messe : il le consigne chaque fois à son livre des intentions. À partir de 1815 environ (il a 77 ans), son état empire et son registre est arrêté à la date du 3 novembre 1820. L'abbé à 82 ans, il est curé de Vétheuil depuis 48 ans. En septembre, il a dû soit démissionner, soit demander un remplaçant, car l'abbé JOUY est nommé le 1^{er} octobre et son nom apparaît au registre de la Fabrique le 19 novembre 1820.

Monsieur de Gouville réside toujours à Vétheuil, mais il n'a plus d'activité à la paroisse. Il meurt le 18 octobre 1823 ayant presque atteint ses 85 ans. Son décès est déclaré par Ambroise RENARD, 39 ans, instituteur, et par Louis LOUASON, 35 ans, marchand épicier, tous deux de Vétheuil et sachant signer, en présence du maire DUVAL. Il est inhumé dans l'actuel cimetière ouvert aux environs de 1814. D'après un renseignement donné par l'évêché, la tombe se trouverait au pied de la croix. Il n'est pas possible aujourd'hui de l'identifier.

On ne possède aucun portrait de Monsieur de Gouville.

Les archives diocésaines de Versailles en possèdent un signalement non daté que l'on peut penser être de l'époque révolutionnaire, au moment des recherches policières et des arrestations, ou, à la rigueur au moment où le nouveau diocèse a été constitué et l'abbé confirmé dans son poste. Ce signalement porte : « *taille 1 m 81, ce qui est une haute taille, donnée en mesure métrique nouvelle, devenue légale en novembre 1799 — cheveux blancs (en 1799/1805 il avait 61/65 ans) — sourcils châtain — yeux gris — nez assez bien fait — menton rond — front découvert — visage plein assez allongé* ».

Si dans ses registres d'intentions de messes, Monsieur de Gouville parle peu de sa famille, et très peu de la difficile période de la Révolution, même s'il en a souffert, il ne parle guère plus de ses sentiments à l'égard du pouvoir en général. Jusqu'à la Révolution, il n'en parle jamais. Sous le Concordat, puis l'Empire, et bien que sa cure lui ait été rendue officiellement par la politique religieuse de Napoléon, il n'en parle pas plus. Pas la moindre allusion non plus aux grands événements civils ou militaires tels que les mariages de l'empereur, la naissance du Roi de Rome, les victoires ou la défaite de Waterloo. Rien lors du sacre ou des incidents avec Pie VII.

Après la Restauration, ses sentiments apparaissent plus nettement. On trouve le 21 janvier 1817 : « *Service solennel anniversaire et à perpétuité (sic) pour Louis 16 (sic), Roy de France et de Navarre, Martyr de la Révolution par amour pour la religion et pour son peuple* ». Et « *le 23 octobre 1817 pour le 16, ne le sachant pas : service anniversaire expiatoire et en mémoire de la feue Reine Marie-Antoinette, martyre de la Révolution, dont le jour de la mort a été pour toute la France un jour de deuil rappelant de funestes souvenirs* ».

Enfin le 3 avril 1820 : « *Service solennel pour le repos de l'âme de Son Altesse Royal (sic) Mgr le Duc de Berry, le Père des pauvres, le protecteur de la Veuve et de l'Orphelin, de tous les malheureux, en un mot, l'ami du Peuple* ». On peut penser que Monsieur de Gouville avait de la sympathie pour les lys

C'est dans la maison qui est encore aujourd'hui le presbytère que Monsieur de Gouville a passé toute son existence à Vétheuil. Après avoir été, il y a bien longtemps, l'Hôtel-Dieu du lieu, et où déjà habitait le curé au XII^e siècle, cette très ancienne demeure est devenue uniquement presbytère. La date de 1767, gravée sur sa façade, est bien postérieure à celle de la construction et en 1741 déjà, la Fabrique y fait faire des travaux d'entretien, ainsi qu'aux pans de l'enclos et à celui du grand escalier de pierre.

De cette maison sise au côté sud et en contrebas de l'église, la vue s'étend sur le bourg et les coteaux boisés du Chesnay qui le dominent. Le site et la vue n'ont pratiquement pas changé. Cette vue « *aussi pittoresque que variée* » avait déjà été remarquée par le poète Louis VIGÉE qui a séjourné à Vétheuil vers la fin de l'époque de Monsieur de Gouville. Il y a écrit des poèmes et en évoque le curé « *qui a eu l'honneur d'être persécuté et déporté sous la Révolution* ».⁴

Quant à la maison, l'intérieur a été aménagé et rendu plus confortable sans la défigurer. La toiture a été refaite en supprimant, côté jardin, une tabatière qui éclairait une chambre, mais en respectant la couleur des tuiles et du toit.

Ainsi vécu, loin de sa région d'origine, cet ecclésiastique qui, de 1772 à 1820 et même 1823, s'est toujours considéré comme curé de Vétheuil, ne pensant qu'à ses paroissiens, même au milieu des persécutions et au cours de son exil. Dès qu'il l'a pu, il est revenu vivre auprès de ses ouailles et reprendre ses fonctions, avant même qu'elles lui soient officiellement rendues. Il les a exercées durant quarante-huit années dont certaines furent longues et pénibles. Il repose au cimetière paroissial, non loin sans doute du chanoine LEMAIRE, son lointain successeur.

⁴ Poèmes et souvenirs cités dans un article de M. Olivier CHAMPION sur Louis VIGÉE, frère de Mme VIGÉE-LEBRUN, dans **Le Mantois**, n° 25.

SOURCES

Correspondance avec les :

- Archives départementales du Calvados ;
- Archives départementales de la Seine-Maritime ;
- Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne S. et-O. ;
- Archives municipales de Rouen ;
- Archives de l'Archidiocèse de Rouen ;
- Archives de l'Évêché de Bayeux ;
- Archives de l'Évêché de Versailles.

Registres d'état civil de Vétheuil, aux archives communales de Vétheuil.

Registre des procès-verbaux du Conseil de fabrique de N.-D. de Vétheuil.

Registre d'intentions de messes de M. de Gouville, vicaire à St-Jean de Caen.

Registre d'intentions de messes de M. de Gouville, curé de Vétheuil.

BUTTON : « Monographie communale sur Vétheuil » (manuscrit, 1898/1899, aux archives départementales des Yvelines).

Olivier CHAMPION : « Louis Vigée, poète de Vétheuil » (Le Mantois, n° 25).

P. CHAMPION : « Brochure guide de l'église N.-D. de Vétheuil ».

Correspondances diverses avec des particuliers.

Notes complémentaires

a) Lors de la réorganisation du diocèse de Versailles, à la suite du Concordat, l'abbé « Degouville, alias De Gouville », re-nommé à la tête de son ancienne paroisse de Vétheuil, était considéré par l'évêché comme un « prêtre constitutionnel déporté à l'époque du *18 Fructidor* », au même titre que ses confrères en charge des paroisses d'Amenucourt et de Rolleboise.

Le 29 Germinal an XIII (19 avril 1805), le sous-préfet de Mantes écrivait au préfet de Seine-et-Oise que « *la plupart des prêtres de l'arrondissement ont prêté le serment prescrit par l'Assemblée constituante mais presque tous se rétractèrent dans le courant des ans 3 et 4 ; Cependant comme ces rétractations n'ont eu lieu qu'entre eux ou devant leurs supérieurs ecclésiastiques et que le gouvernement n'est pas censé en connaître, il me semble dès lors qu'ils n'ont pas cessé d'être à ses yeux constitutionnels.* » (Arch. dép. Yvelines : 1-V-40).

b) Suite à une demande confidentielle de renseignements de la préfecture en date du 23 Ventôse an XIII (14 mars 1805) sur l'état et les dispositions du nouveau clergé concordataire, M. BOUNEL, sous-préfet de Mantes, indiquait que le curé de Vétheuil « *a du zèle, des mœurs, de la prudence et beaucoup de douceur, et quoique son influence soit médiocre, il est généralement estimé.* » (Idem. : 1-V-40).

J. L. R.